



AUFITEG AUDIT

AUDIT - FISCALITE - TECHNIQUE DE GESTION



SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

Siège Social : 40 bis, rue du Four 94106 SAINT MAUR DES FOSSÉS CEDEX - tél : 01 41 81 40 00 - e-mail : contact@aufitegaudit.fr

ASSOCIATION SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANCE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue d'utilité publique

SIRET : 315.268.672.00054 - NAF : 8899B



Siège Social

2, Avenue Jeanne - 92600 ASNIERES SUR SEINE



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022



Aux Adhérents de
L'Association **SOS SAHEL**
INTERNATIONAL FRANCE

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANCE** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

IV. VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Maur, le 23 Juin 2023

Pour **AUFITEG AUDIT**
Commissaire aux comptes titulaire
Membre de la CRCC de Paris



Thomas DEBENOIT
Commissaire aux comptes, Associé
Membre de la CRCC de Paris

ACTIF	Exercice N 31/12/2022			Exercice N-1 31/12/2021
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	420 061,07	299 797,75	120 263,32	91 158,91
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installat° tech., matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	837,20
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	74 780,90	-	74 780,90	29 066,67
Autres immobilisations corporelles	639 967,07	519 784,28	120 182,79	82 389,41
Immobilisations Financières				
Participations et créances rattachées	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	166 248,07	-	166 248,07	166 248,07
Autres immobilisations financières	82 222,30	-	82 222,30	20 937,79
TOTAL (I)	1 383 279,41	819 582,03	563 697,38	390 638,05
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en cours	56 981,19	34 933,10	22 048,09	30 777,73
Créances	-	-	-	-
Créances reçues par legs ou donations	2 397,02	-	2 397,02	2 397,02
Autres créances	22 192 193,45	-	22 192 193,45	18 700 210,78
Valeurs mobilières de placement	46 095,00	35 883,00	10 212,00	12 940,00
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	3 245 248,41	-	3 245 248,41	5 582 096,09
Charges constatées d'avance	67 157,15	-	67 157,15	62 659,02
TOTAL (II)	25 612 755,22	70 816,10	25 541 939,12	24 391 171,64
Frais d'émission des emprunts (III)	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations (IV)	-	-	-	-
Ecart de conversion actif (V)	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	26 996 034,63	890 398,13	26 105 636,50	24 781 809,69

Comptes Certifiés
(24 pages y compris
celle-ci)

SAS AUFITEG AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
40 bis rue du Four
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z

SOS Sahel International France : Bilan au 31/12/2022

En Euros

PASSIF	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	300 000,00	300 000,00
Fonds propres complémentaires	-	-
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projet de l'entité	-	-
Autres	-	-
Autres fonds propres	-	-
Report à nouveau	150 468,55	264 769,44
Excédent ou déficit de l'exercice	65 675,38	114 300,89
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	516 143,93	450 468,55
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	18 703,23	22 603,23
Provisions réglementées	-	-
TOTAL I	534 847,16	473 071,78
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	76 365,13	30 650,90
Fonds dédiés	3 697 877,03	5 428 534,97
TOTAL II	3 774 242,16	5 459 185,87
PROVISIONS		
Provisions pour risques	34 999,00	62 699,48
Provisions pour charges	-	-
TOTAL III	34 999,00	62 699,48
DETTES		
Emprunts obligataire et assimilés (titre associatifs)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 693 453,23	1 742 289,88
Emprunts et dettes financières diverses	5 250,00	5 250,00
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	630 980,46	860 000,66
Dettes des legs ou donations	812,79	812,79
Dettes fiscales et sociales	421 595,52	386 388,96
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	12 048,27	6 670,20
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	18 997 407,91	15 785 440,07
TOTAL IV	21 761 548,18	18 786 852,56
Ecart de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	26 105 636,50	24 781 809,69

SAS AUFITEG AUDIT
 Société de Commissariat aux Comptes
 40 bis rue du Four
 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
 Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
 SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z

SOS Sahel International France : Comptes de résultat du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euros

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATIONS		
Cotisations	1 775,00	1 825,00
Ventes de biens	-	2 378,21
Ventes de prestations de service	127 421,33	35 970,23
<i>dont parainage</i>	-	-
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	5 358 626,71	7 577 449,70
Ressources liés à la générosité du public		
Dons manuels	1 852 655,04	1 794 442,60
Mécénats	1 524,50	3 000,00
legs, donations et assurance-vie	254 743,53	201 884,23
Contributions financières	237 762,69	253 852,29
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	73 416,73	30 352,38
Utilisations des fonds dédiés	3 153 937,42	4 316 981,20
Autres produits	24 928,24	5 358,22
TOTAL I	11 086 791,19	14 223 494,06
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	6 193,65	26 323,90
Variation de stock	31 523,73	22 945,23
Autres achats et charges externes	8 064 457,05	9 443 344,83
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	85 283,86	83 022,85
Charges de personnel	1 422 642,40	1 860 554,89
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	72 142,85	44 881,63
Dotations aux provisions	14 999,00	-
Reports de fonds dédiés	1 423 279,48	2 512 743,32
Autres charges	65 930,90	309 711,33
TOTAL II	11 186 452,92	14 303 527,98
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 99 661,73	- 80 033,92
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actifs immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	849,86	480,90
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
Différences positives de change	6 382,18	2 209,37
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL III	7 232,04	2 690,27
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 728,00	622,00
Intérêts et charges assimilées	443,01	38,32
Différences négatives de changes	2 048,20	2 371,04
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL IV	5 219,21	3 031,36
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 012,83	- 341,09
RESULTAT COURANT avant impôts (I -II + III - IV)	- 97 648,90	- 80 375,01

SAS AUFITEG AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
40 bis rue du Four
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z

SOS Sahel International France : Comptes de résultat du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euros

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	261 623,51	3 900,00
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
TOTAL V	261 623,51	3 900,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	98 299,23	37 825,88
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
TOTAL VI	98 299,23	37 825,88
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	163 324,28	- 33 925,88
Participations des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
Total des produits (I + III + V+IX)	11 355 646,74	14 230 084,33
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII+X)	11 289 971,36	14 344 385,22
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	65 675,38	- 114 300,89
CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestation en nature		
Bénévolat	24 975,00	26 775,00
TOTAL	24 975,00	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel Bénévole	24 975,00	26 775,00
TOTAL	24 975,00	26 775,00

SAS AUFITEG AUDIT
 Société de Commissariat aux Comptes
 40 bis rue du Four
 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
 Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
 SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z

ANNEXE

Les notes ci-après, font partie intégrante des comptes annuels clos le 31 Décembre 2022.

- Total du bilan : 26 105 636,50 €
- Total des produits d'exploitation : 11 086 791,19 €
- Résultat : + 65 675,38 €

L'exercice, d'une durée de 12 mois, couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

OBJET SOCIAL – MISSIONS – MOYENS d'ACTION

L'association dite SOS SAHEL International France, fondée le 11 mai 1978, instituée en vue de collaborer au développement du tiers-monde, considérant le fossé existant entre les pays riches et pays insuffisamment développés, a pour but :

- a. d'informer et sensibiliser toutes les personnes aux problèmes du tiers-monde, et promouvoir la solidarité avec les pays sahéliens ;
- b. d'aider, par tous les moyens, le développement des projets et leur réalisation en vue de :
 - soulager les populations ;
 - leur apporter les moyens propres à subvenir à leurs besoins, notamment dans les domaines de l'eau, de la nourriture, de l'arboriculture, de la santé et de l'agriculture ;
 - leur permettre de se prendre en charge ;
 - participer à la formation des formateurs, des techniciens et cadres sahéliens à l'action et la promotion sociale.
- c. d'agir en liaison avec « SOS SAHEL International », association de statut étranger créé au Sahel, à Dakar, et dont SOS SAHEL International France fait partie.
- d. d'apporter aux associations sahéliennes locales, rattachées à l'ensemble « SOS SAHEL International », l'aide financière et technique nécessaire pour la réalisation des projets établis et mis au point en commun ;
- e. de susciter toute étude, recherche et expérimentation sociale en lien avec l'objet social.

Les moyens d'actions de l'association consistent en :

- organisation de comités locaux en France et d'associations à l'étranger ;
- organisation de conférences, films, bulletins, publications, articles de journaux et revues, utilisation des médias, etc.
- coopération avec les organismes français et internationaux ;
- et tout autres moyens propres à concourir à la réalisation du but de l'association.

ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2022

1.1. Situation politique, économique et sanitaire

La crise sanitaire a pris fin courant 2022 et a donc moins pénalisé le développement de nos activités. Cependant, la guerre en Ukraine, l'inflation et le contexte politique fragile de plusieurs pays sahéliens ont fortement marqué l'année 2022 avec des impacts sur la réalisation des missions sociales et le fonctionnement de l'association qui se mesurent à plusieurs niveaux.

La crise politique mondiale a un impact significatif sur différents aspects, notamment la guerre en Ukraine et la crise au Sahel. Voici quelques points clés concernant ces deux situations et l'effet qu'elles ont sur les populations concernées :

Impacts de la guerre en Ukraine :

- Les États africains dépendant des importations de céréales sont touchés, en particulier les populations les plus pauvres. La guerre perturbe les chaînes d'approvisionnement alimentaire, ce qui entraîne une augmentation des prix des denrées de base, rendant l'accès à la nourriture plus difficile pour les populations vulnérables.
- La collecte de dons est également affectée. La crise en Ukraine entraîne une baisse du montant moyen des dons et une attrition plus importante des donateurs. De plus, les opérations de collecte de fonds deviennent plus coûteuses en raison de l'augmentation des prix des fournitures, qui avait déjà commencé en raison de la crise sanitaire.

Défis vis à vis de la France :

- Le retrait des troupes françaises au Mali et au Burkina Faso a conduit plusieurs États à rompre leurs relations de coopération avec la France. Cette rupture entraîne une diminution des engagements des institutions envers les États sahéliens. Les programmes de développement et d'assistance fournis par la France sont partiellement suspendus.

Impacts de la crise au Sahel :

- La situation politique fortement dégradée dans cinq pays du Sahel (Mali, Burkina Faso, Tchad, Éthiopie, Soudan) a des conséquences importantes. La détérioration de la situation politique rend difficile la mise en œuvre des opérations de développement dans la région. Du fait de l'augmentation des populations déplacées, les ressources financières ont été orientées sur les opérations d'urgence.
- Les contrats de financement pour les projets de développement ont dû être différés ou annulés en raison de l'instabilité politique, ce qui limite les ressources disponibles pour soutenir les communautés touchées.
- La situation sécuritaire précaire aggrave encore davantage la situation. Les conflits armés et les menaces terroristes rendent les opérations de développement plus risquées, limitant ainsi leur efficacité et impacts.

Dans ce contexte politique difficile, le soutien aux communautés du Sahel et le développement de solutions durables et inclusives sont d'autant plus cruciaux pour parvenir à une paix durable et pour faire face aux défis posés par les changements climatiques.

La mission de SOS SAHEL repose sur un partenariat avec les organisations locales de la société civile. Cette approche permet d'assurer la continuité de son action, en se concentrant principalement sur les communautés rurales les plus pauvres. En travaillant avec les acteurs locaux, SOS SAHEL peut mieux répondre aux besoins spécifiques des communautés et favoriser un développement territorial à long terme.

1.2. Réalisation du plan d'action de l'exercice

Le plan d'action 2022 était aligné avec le plan stratégique 2020-2030, Hakili ainsi qu'avec l'Initiative verte.

Il se déclinait en quatre grands thèmes prioritaires qui ont mobilisé l'ensemble des équipes de SOS SAHEL :

1. Poursuite du plaidoyer et conception d'une campagne de mobilisation « Grande Muraille Verte »
2. Développement de nouvelles opérations dans le cadre de l'Initiative Verte et de notre offre de service entrepreneuriale
3. Parallèlement, réalisation de l'étude de faisabilité d'une structure faitière pour SOS SAHEL International France, USA et A BETTER LIFE.

1.3. La réalisation des missions sociales à l'international et en France

Les missions sociales de SOS SAHEL sont mises en œuvre conformément aux statuts de l'association.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice sont établis et présentés conformément au Plan Comptable Général (règlement ANC n°2014-03), ainsi qu'aux dispositions particulières résultant du Règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

1.1 Méthodes d'évaluation

Les conventions comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

SAS AUFITEG AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
40 bis rue du Four
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements présentés ci-après ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Néant

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition : prix d'achat, coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner, et certains frais accessoires (droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs). Elles sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation probable.

Les durées d'amortissement retenues sont :

- | | |
|--|------------|
| - Immobilisations incorporelles | 1 à 10 ans |
| - Installations générales et agencements | 5 à 10 ans |
| - Matériel de transport | 5 ans |
| - Matériel de bureau, info et mobilier | 3 à 10 ans |

Les immobilisations acquises par SOS SAHEL International France et financées dans le cadre des projets sont amorties sur une durée d'un an au moment de leur acquisition. Ces immobilisations sont financées par les fonds dédiés des projets qui sont repris en couverture de leur amortissement. Fin 2022, ces immobilisations représentent une valeur brute de 297 801 €, amortie à hauteur de 281 082 €.

3.2 Stocks et en cours

Les frais d'études en cours, liés directement au montage de nouveaux projets, ont été évalués en fonction des temps passés sur ces dossiers auxquels ont été ajoutés divers frais (déplacement, honoraires pour études d'experts...). Ces éléments ont été portés en stocks car ces études sont conduites dans le cadre de la préparation de projets pour lesquels des subventions sont attendues sur les exercices futurs. Cette écriture permet la prise en compte des coûts indirects des projets qui feront l'objet de financements.

Une dépréciation des stocks tenant compte du taux moyen de réussite des projets ainsi que de la probabilité de couverture des coûts indirects a été comptabilisée.

3.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée sur les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'acquisition.

3.5 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

3.6 Fonds propres

Les fonds propres « sans droit de reprise » comptabilisent les ressources ayant une affectation certaine, provenant d'apports, de legs, de donations.

Les fonds propres « avec droit de reprise » comptabilisent les ressources à caractère permanent affectées à l'entité avec conditions provenant d'apports, de legs, de donations.

La variation des fonds propres est présentée dans le tableau ci-annexé.

3.7 Subventions d'investissement amortissables

Ce compte enregistre les subventions d'investissement reçues pour financer des biens immobilisés. Ces subventions sont reprises à hauteur des amortissements pratiqués.

3.8 Fonds dédiés

Les fonds dédiés représentent la partie des ressources versées par des tiers financeurs ou des donateurs pour des projets définis et qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris.

Les fonds dédiés sont déterminés en déduisant des fonds reçus les dépenses effectuées pour chacun des projets.

3.9 Reconnaissance des subventions d'exploitation

La reconnaissance des produits des subventions d'exploitation se fait en fonction des ressources effectivement reçues au cours de l'exercice ainsi que des ressources à recevoir au 31 décembre. Les subventions à recevoir à la clôture de l'exercice sont évaluées en fonction des appels de fonds émis au cours de l'exercice et pour lesquels les fonds n'ont pas été reçus au 31 décembre. Ces subventions à recevoir figurent au bilan en « autres créances ». Si l'état d'avancement du projet a dépassé les appels de fonds, des subventions à recevoir sont constatées conformément au taux de financement externe du projet.

Cette méthode comptable permet la constatation des produits des subventions d'exploitation à mesure de l'avancement des projets qu'elles financent.

L'intégralité des financements contractualisés sur les projets est enregistrée à l'actif dès la signature des conventions de subvention. La part des subventions d'exploitation qui concerne les exercices futurs est comptabilisée avec une contrepartie en produits constatés d'avance.

3.10 Reconnaissance des emplois

Les dépenses retenues pour chaque projet correspondent aux emplois de fonds justifiés sur chaque projet selon la nature du financement (cofinancement, autres...).

Le principe retenu est d'évaluer le risque d'avoir à financer, sur des fonds non dédiés, des projets pour lesquels des financements à 100% ne sont pas trouvés à la clôture de l'exercice. Ce risque a été apprécié en fonction de l'avancée des dépenses du projet et proportionnellement aux financements manquants à la date d'établissement des comptes. Les dépenses imputées sur les fonds dédiés sont diminuées de ce montant.

La part de financement restant à prévoir sur les années suivantes ne fait pas l'objet d'une provision. Cette part correspond à la différence entre le budget des dépenses du projet et les financements contractuels obtenus par SOS SAHEL International France pour ce projet.

3.11 Fonds reportés liés aux legs et donations

Les fonds reportés présentent la partie des legs destinés à être cédé non réalisée à la clôture de l'exercice.

La variation sur l'exercice est présentée dans le tableau de variation ci-joint.

3.12 Legs et donations

Les legs et donations destinés à renforcer les fonds propres sont enregistrés en fonds propres complémentaires.

Les legs et donations destinés à être cédés sont comptabilisés en produits pour l'estimation de leur valeur à la date d'acceptation par le conseil d'administration par la contrepartie à l'actif des postes « biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » (biens immobiliers), « créances reçues par legs ou donations » (biens mobiliers), et au passif du poste « dettes des legs et donations ».

La partie non réalisée à la clôture de l'exercice est portée au passif en « fonds reportés liés aux legs et donations ».

A fin 2022 le poste « biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » concerne un legs portant sur un bien immobilier.

Le montant de 254 744 € porté en produits s'analyse en :

Produits	Montant
Montants perçus au titre d'assurance-vie	300 458
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations définie à l'article 213-9	0
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donation destinés à être cédés	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations	0
Charges	Montant
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	0
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donation destinés à être cédés	0
Report en fonds reportés liés aux legs et donations	45 714
Solde de la rubrique	254 744

3.13 Dons collectés

Compte tenu des temps de traitement, les chèques de dons, datés de l'exercice et remis en banque jusqu'au 31 janvier de l'exercice suivant sont comptabilisés en dons sur l'exercice écoulé.

3.14 Concours publics et subventions

Sur l'exercice, les financements des projets par les différents bailleurs pour un total de 5 358 627 € se répartissent entre :

Nature \ Financeurs	Union Européenne	Banque Mondiale	Etats	Collectivités locales	PAM	Autres
Concours publics	879 355,85	1 361 258,94	1 892 447,63	-	507 986,02	717 578,27
Subventions d'exploitation						
Subventions d'investissements						
Total	879 355,85	1 361 258,94	1 892 447,63	-	507 986,02	717 578,27
Total général	5 358 626,71					

3.15 Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles enregistrent les dépenses rejetées par les bailleurs de fonds à la suite de l'audit des projets et qui ont fait l'objet d'un remboursement par l'association.

SAS AUFITEG AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
40 bis rue du Four
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
SIRET : 789 157 211 00010 – APE : 6920Z

4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEUR A LA CLOTURE

Néant

5. ENTITES LIEES

Les montants suivants concernent les entités avec lesquelles l'association entretient des liens :

- Immobilisations :

Prêt à l'association SOS Sahel USA pour 166 248,07 €

- Créances sur l'association SOS Sahel USA pour 65 565,45 €

- Charges :

Mise à disposition de personnel par A Better Life pour 550 166,50 €

- Produits

Refacturation de frais de personnel à A Better Life pour 87 788,54 €.

6. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

6.1 Prestations en nature

Aucune mise à disposition gratuite au titre de l'exercice 2022.

6.2 Bénévolat

Au cours de l'exercice, les bénévoles ont apporté leur soutien à hauteur de 652 heures, valorisé à 24 975 € (sur la base d'un salaire estimé chargé par intervenant).

7. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Ces engagements, évalués dans le cas d'un départ volontaire par le salarié à 65 ans, ont été déterminés en tenant compte des hypothèses suivantes :

- dispositions prévues par le Code du travail (en l'absence de convention collective) ;
- table de mortalité Homme / Femme INSEE ;
- turn-over ;
- progression des salaires estimée à 2 % ;
- taux d'actualisation retenu à 3,7 % ;
- taux de charges patronales retenu à 47 %.

A la clôture de l'exercice, il en résulte un engagement d'un montant de 20 082,51 €.

8. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les membres du Conseil d'administration exercent bénévolement leur mandat.

Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée ; des remboursements de frais sont seuls possibles sur justificatifs.

9. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément au décret n°2008 – 1487 du 30 décembre 2014, les honoraires du Commissaire aux comptes relatifs à la mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à un montant de 18 840 € TTC.

ETAT DE L' ACTIF IMMOBILISE

En Euros

IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE DEBUT EXERCICE	ACQUISITIONS	CESSIONS / MISES AU REBUT	RECLASSEMENT	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Site internet	0,00				0,00
Frais de recherche et de développement	0,00				0,00
Autres immobilisations incorporelles	366 976,42	53 084,65			420 061,07
TOTAL I	366 976,42	53 084,65	0,00	0,00	420 061,07
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Terrains					0,00
Constructions					0,00
Installat° tech., matériel et outillage industriels	554 011,08	85 955,99			639 967,07
<i>Inst. générales, agencés & aménagés divers</i>	79 935,76	101,84			80 037,60
<i>Matériel de bureau & informatique, mobilier</i>	141 160,73	17 404,55			158 565,28
<i>Matériel de transport</i>	64 689,17	38 874,50			103 563,67
<i>Immobilisations financées Projets</i>	268 225,42	29 575,10			297 800,52
Immobilisations en cours	837,20			-837,20	0,00
Biens reçus par legs, donation destinés à être cédés	29 066,67	45 714,23			74 780,90
TOTAL II	583 914,95	131 670,22	0,00	-837,20	714 747,97
<u>Immobilisations financières</u>					
Participations	0,00				0,00
Dépôts et cautionnements	0,00				0,00
Prêts	166 248,07				166 248,07
Autres immobilisations financières	20 937,79	61 284,51			82 222,30
TOTAL III	187 185,86	61 284,51	0,00	0,00	248 470,37
TOTAL (I+II+III)	1 138 077,23	246 039,38	0,00	-837,20	1 383 279,41

ETAT DES AMORTISSEMENTS**En Euros**

IMMOBILISATIONS	AMORTISSEMENTS DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AMORTISSEMENTS FIN EXERCICE
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Site Internet	0,00			
Frais de recherche et de développement	0,00			
Autres immobilisations incorporelles	275 817,51	23 980,24		299 797,75
TOTAL I	275 817,51	23 980,24	0,00	299 797,75
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains				
Constructions				
Installat° tech., matériel et outillage industriels	471 621,67	48 162,61	0,00	519 784,28
Inst. générales, agencés & aménagés divers	64 076,96	15 080,05		79 157,01
Matériel de bureau & informatique, mobilier	104 435,87	5 315,55		109 751,42
Matériel de transport	34 883,42	14 910,36		49 793,78
Immobilisations financées Projets	268 225,42	12 856,65		281 082,07
TOTAL II	471 621,67	48 162,61	0,00	519 784,28
<u>Immobilisations financières</u>				
Participations				
Dépôts et cautionnements				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL (I+II+III)	747 439,18	72 142,85	0,00	819 582,03

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

En Euros

CREANCES	MONTANT BRUT	DONT A UN AN AU PLUS	DONT A PLUS D' UN AN
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>			
Prêts	166 248,07	166 248,07	0,00
Autres immobilisations financières	82 222,30	59 112,11	23 110,19
<u>ACTIF CIRCULANT</u>			
Stocks	56 981,19	56 981,19	
Créances			
Créances reçues par legs ou donations			
Autres créances	22 192 193,45	3 194 785,54	18 997 407,91
TOTAL GENERAL	22 497 645,01	3 477 126,91	19 020 518,10

DETTES	MONTANT BRUT	DONT A UN AN AU PLUS	DONT A PLUS D' UN AN	DONT A PLUS DE CINQ ANS
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 693 453,23	1 693 453,23		
Emprunts et dettes financières diverses	5 250,00	0,00	5 250,00	
Dépôts et autres dettes financières				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	630 980,46	630 980,46		
Dettes des legs ou donations	812,79	812,79		
Dettes fiscales et sociales	421 595,52	421 595,52		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00		
Autres dettes	12 048,27	12 048,27		
TOTAL GENERAL	2 764 140,27	2 758 890,27	5 250,00	0,00

En Euros

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	
Fonds propres sans droit de reprise	300 000,00							300 000,00
Fonds propres avec droit de reprise								0,00
Ecart de réévaluation								0,00
Réserves	0,00							0,00
Report à Nouveau	264 769,44	-114 300,89						150 468,55
Excédent ou déficit de l'exercice	-114 300,89	114 300,89				-65 675,38		65 675,38
Situation nette	450 468,55	0,00	0,00	0,00	0,00	-65 675,38	0,00	516 143,93
fonds propres consommables								
Subventions d'investissement	22 603,23					-3 900,00		18 703,23
Provisions réglementées								
TOTAL	473 071,78	0,00	0,00	0,00	0,00	-69 575,38	0,00	534 847,16

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES ET FONDS REPORTEES

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisations		Reclassement	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation <i>Projets au Sahel</i>	5 428 534,97 5 428 534,97	1 423 279,48 1 423 279,48	3 153 937,42 3 153 937,42			3 697 877,03 3 697 877,03	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources issues de la générosité du public							
Total	5 428 534,97	1 423 279,48	3 153 937,42			3 697 877,03	

Variation des fonds reportés	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Fonds reportés	30 650,90	45 714,23		76 365,13
Total	30 650,90	45 714,23		76 365,13

SAS AUFITEG AUDIT
 Société de Commissariat aux Comptes
 40 bis rue du Four
 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
 Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
 SIRET : 789 157 211 00010 – APE : 6920Z



TABLEAU DES PROVISIONS

En Euros

NATURE DES PROVISIONS	Montant 2020	Dotations	Reprises	Montant 2021
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				0,00
Provisions pour pertes de change				0,00
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				0,00
Provisions pour charges	62 699,48	14 999,00	42 699,48	34 999,00
Total I	62 699,48	14 999,00	42 699,48	34 999,00
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				0,00
Sur immobilisations corporelles	0,00			0,00
Sur immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours	57 727,19		22 794,09	34 933,10
Sur valeurs mobilières de placement	33 155,00	2 728,00		35 883,00
Total III	90 882,19	2 728,00	22 794,09	70 816,10
Total (I+II)	153 581,67	17 727,00	65 493,57	105 815,10
Dont dotations et reprises :				
D'exploitation		14 999,00	65 493,57	
Financières		2 728,00	0,00	
Exceptionnelles				

SAS AUFITEG AUDIT
 Société de Commissariat aux Comptes
 40 bis rue du Four
 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
 Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
 SIRET : 789 157 211 00010 – APE : 6920Z



CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

en Euros

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation Financières Exceptionnelles	67 157,15
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	67 157,15

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Montant
Exploitation	18 997 407,91
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	18 997 407,91

Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 775,00	-	1 825,00	-
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	1 852 655,04	1 852 655,04	1 794 442,60	1 794 442,60
- Legs, donations et assurance-vie	254 743,53	254 743,53	201 884,23	201 884,23
- Mécénat	1 524,50	1 524,50	3 000,00	3 000,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-	-	-
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	-	-	-	-
2.2 Parrainage des entreprises	-	-	-	-
2.3 Contributions financières sans contrepartie	237 762,69		253 852,29	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	381 139,60		57 704,08	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	5 358 626,71		7 577 449,70	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	65 493,57	-	-	-
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	3 153 937,42	-	4 316 981,20	-
TOTAL	11 307 658,06	2 108 923,07	14 207 139,10	1 999 326,83
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	151 813,51	151 813,51	109 806,59	109 806,59
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	4 770 673,22	836 104,57	4 255 070,99	587 737,46
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	3 328 324,01	546 071,84	6 049 438,92	807 187,73
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	896 050,51	167 410,59	816 564,74	140 627,64
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	244 254,33	28 814,03	345 012,54	188 283,78
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	412 588,62	378 708,52	232 180,89	165 683,62
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	14 999,00	-	622,00	-
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	-	-	-	-
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 423 279,48	-	2 512 743,32	-
TOTAL	11 241 982,68	2 108 923,07	14 321 439,99	1 999 326,83
EXCEDENT OU DEFICIT	65 675,38	0,00	- 114 300,89	0,00

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	24 975,00		26 775,00	
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	24 975,00	-	26 775,00	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	6 750,00		6 750,00	-
Réalisées à l'étranger	900,00		900,00	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	17 325,00		19 125,00	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	24 975,00	-	26 775,00	-

SAS AUFITEG AUDIT
 Société de Commissariat aux Comptes
 40 bis rue du Four
 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
 Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
 SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (LOI n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION		EXERCICE 2022		EXERCICE 2021		RESSOURCES PAR ORIGINE		EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
EMPLOIS DE L'EXERCICE						RESSOURCES DE L'EXERCICE					
1 - MISSIONS SOCIALES						1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
1.1 Réalisées en France		151 813,51		109 806,59		1.1 Cotisations sans contrepartie					
- Actions réalisées par l'organisme						1.2 Dons, legs et mécénat		1 852 655,04		1 794 442,60	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France						- Dons manuels					
1.2 Réalisées à l'étranger		836 104,57		587 737,46		- Legs, donations et assurance-vie		254 743,53		201 884,23	
- Actions réalisées par l'organisme						- Mécénat		1 524,50		3 000,00	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		546 071,84		807 187,73		1.3 Autres produits liés à la générosité du public					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS											
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		167 410,59		140 627,64							
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		28 814,03		188 283,78							
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		378 708,52		165 683,62							
TOTAL DES EMPLOIS		2 108 923,07		1 999 326,83		TOTAL DES RESSOURCES		2 108 923,07		1 999 326,83	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
5 - REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE						3 - UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS					
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				0,00		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE					
TOTAL		2 108 923,07		1 999 326,83		TOTAL		2 108 923,07		1 999 326,83	
						RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)					
						(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public					
						(-) Investissements et ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice					
						RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)					

Note sur le compte d'emploi annuel des ressources

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2022, a été établi selon les dispositions du règlement ANC 2018-06, et conformément à l'article 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991.

Méthodologie d'établissement

1. Les ressources

Les ressources sont affectées en fonction de leur nature : dons manuels, legs-donations-assurances vie, mécénat, concours publics et subventions, etc.

2. Les emplois

Les emplois correspondent aux trois rubriques prévues :

- Missions sociales (dépenses opérationnelles) ;
- frais de recherche de fonds ;
- frais de fonctionnement ;

A chacune de ces rubriques sont affectés les coûts directs et indirects :

- L'imputation des coûts directs s'appuie sur la comptabilité analytique. Le suivi analytique des charges permet d'affecter les dépenses en fonction de leur nature et d'attribuer chaque charge à l'une des rubriques ci-dessus. Les coûts directs comprennent également les charges de personnel réparties en analytique selon les temps passés par les salariés sur les différentes activités.
- L'imputation des coûts indirects de structure et de fonctionnement (temps passés sur des activités "support", loyers, taxes, honoraires, etc.) repose sur une clé de répartition définie en fonction de l'affectation de la masse salariale décrite ci-avant.

Cette répartition traduit une réalité économique et permet d'imputer sur les projets la part des coûts de structure nécessaire pour que ces projets puissent être mis en œuvre. Ces coûts peuvent être affectés aux missions sociales dans la mesure où ils disparaîtraient si les missions n'étaient pas réalisées.

Pour l'exercice 2022, la clé de répartition est la suivante :

	Missions sociales		Recherche de mécénat et autres concours extérieurs	Appel à la générosité du public	Gestion administrative de SOS SAHEL	TOTAL
	Sensibilisation et information	Actions au Sahel				
Affectation de la masse salariale selon les temps passés (en %)	3,77%	52,22%	1,81%	4,89%	37,31%	100%

Par exemple, les charges de loyers constatées en 2022 sont réparties de la façon suivante :

- 3,77% à la sensibilisation information ;
- 52,22% aux actions au Sahel ;
- 1,81% à la recherche de mécénat et autres concours extérieurs ;
- 4,89% à la collecte de fonds auprès des particuliers ;
- 37,31% à la gestion administrative de l'association.

Les coûts directs isolés via les centres analytiques sont intégrés aux rubriques qui composent le compte d'emploi annuel des ressources :

- Les centres analytiques des actions de sensibilisation et d'information ainsi que celui des actions au Sahel sont affectés à la rubrique relative aux missions sociales ;
- Les centres correspondant aux différentes collectes sont affectés à la rubrique relative aux frais de recherche de fonds ;
- Le centre correspondant à la gestion administrative de SOS SAHEL International France est affecté à la rubrique afférente aux frais de fonctionnement.

Les missions sociales sont réparties entre :

- Les actions menées en France qui correspondent aux actions de sensibilisation et d'information ;
- Les actions menées à l'étranger qui correspondent aux actions conduites au Sahel (projets et plaidoyer). L'activité de SOS SAHEL International France est conduite en partenariat avec les associations sahéliennes du réseau SOS SAHEL : ainsi, la ligne « versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger » correspond aux financements accordés aux associations partenaires au Sahel pour la réalisation des projets. La ligne « Actions réalisées directement par l'organisme » comprend les charges réalisées directement par SOS SAHEL International France sur les projets conduits directement, ainsi que les coûts d'accompagnement des projets et des partenaires sahéliens, notamment par l'antenne Sahel au Burkina Faso.

3. L'affectation des fonds issus de la générosité du public par type d'emplois

La comptabilité permet d'identifier les fonds issus de la générosité du public. Font partie du périmètre de la générosité du public les dons manuels affectés ou non affectés, les legs, le mécénat, ainsi que les dons ponctuels des entreprises pour lesquels aucun financement n'avait été sollicité par l'Association. Tous les autres produits de l'Association ne font pas partie de la générosité du public.

La démarche d'affectation des fonds issus de la générosité du public aux emplois est la suivante :

- Les financements affectés (dons manuels, mécénat) affectés aux missions sociales : 1 525 € ;
- Les autofinancements des projets sont également imputés sur les dons manuels afin de traduire fidèlement la réalité économique : 515 463 €. Ces dépenses liées aux missions sociales et



financées sur fonds propres correspondent aux charges liées à l'appui apporté de manière transversale aux projets et aux partenaires sahéliens ; aux travaux sur la stratégie ainsi qu'aux charges des bureaux locaux non réparties sur les projets ;

- Après avoir imputé les deux montants précédents, il reste 1 591 935 € de fonds issus de l'appel public à la générosité à affecter. Ces fonds ont financé les emplois selon la même répartition que les charges indirectes.

Le tableau ci-dessous donne le détail de cette répartition :

Répartition selon les pourcentage d'affectations des charges de structure	Montant calculé	Montant limité à la dépense	Solde à reporter	Répartition hors actions au sahel (déjà réparties)
Sensibilisation information	60 016	60 016	-	3,77%
Actions au Sahel	831 309	831 309	-	52,22%
Collecte de fonds inst	22 642	22 642	-	1,81%
Collecte de fonds ent	6 172	6 172	-	
Collecte de fonds part	77 846	77 846	-	4,89%
Gestion administrative SOS SIF	593 951	412 589	181 362	37,31%
TOTAL reliquat			181 362	100,0%

Par exemple, sur le poste des actions aux Sahel, le résultat arithmétique de la répartition des fonds issus de la générosité du public donne $1\,591\,935 * 52,22\% = 831\,309$ €.

S'agissant de la gestion administrative, la répartition de la masse salariale indique que les fonds issus de la générosité du public affecté au fonctionnement devraient représenter $1\,591\,935 * 37,31\% = 593\,951$ €. Ainsi il reste un reliquat de fonds issu de la générosité du public qui correspond à la part des fonds reçus qui excède les dépenses.

- Le reliquat de 181 362 € est affecté aux actions d'information et de sensibilisation puis au frais d'appel public à la générosité.

Définition des missions sociales

Sont portées en missions sociales les actions définies par les statuts :

- d'informer et sensibiliser toutes les personnes aux problèmes du tiers-monde, et promouvoir la solidarité avec les pays sahéliens ;
- d'aider, par tous les moyens, le développement des projets et leur réalisation en vue de :
 - soulager les populations ;
 - leur apporter les moyens propres à subvenir à leurs besoins, notamment dans les domaines de l'eau, de la nourriture, de l'arboriculture, de la santé et de l'agriculture ;
 - leur permettre de se prendre en charge ;
 - participer à la formation des formateurs, des techniciens et cadres sahéliens à l'action et la promotion sociale.

- c. d'agir en liaison avec « SOS SAHEL International », association de statut étranger créé au Sahel, à Dakar, et dont SOS SAHEL International France fait partie.
- d. d'apporter aux associations sahéliennes locales, rattachées à l'ensemble « SOS SAHEL International », l'aide financière et technique nécessaire pour la réalisation des projets établis et mis au point en commun ;
- e. de susciter toute étude, recherche et expérimentation sociale en lien avec l'objet social.

Informations complémentaires

1. Ressources

Ressources liées à la générosité du public

Dons manuels

Ce poste enregistre les dons manuels des particuliers ainsi que les dons ponctuels des associations et entreprises hors conventions de mécénats.

Legs, donations, assurance vie

Le poste enregistre les montants nets des legs et donations reçus par l'association.

Mécénat d'entreprises

Ce poste comprend les mécénats d'entreprises.

Ressources non liées à la générosité du public

Elles enregistrent les financements reçus des associations et fondations telles que la fondation Aga Khan présentées en contributions financières sans contrepartie, les prestations facturés par l'association dans le cadre des projets, et les produits financiers des placements.

Concours publics et subventions

Ce poste comprend les financements reçus des :

- Institutions nationales et internationales :

Union Européenne, la Banque mondiale, l'Agence Française de Développement (AFD), la Principauté de Monaco, le Programme Alimentaire Mondial (PAM).

- Autres organismes publics

Notamment fonds reçus du CILSS

- Collectivités locales

En 2021, financement de la ville de Douai.

En 2022, pas de financement reçu de collectivités locales.

Reprise sur provisions

Le poste enregistre la reprise de la provision constatée fin 2021 sur le stock d'études de projets ; et la reprise des provisions pour risques et charges liées aux projets devenus sans objet à fin 2022.

Utilisation des fonds dédiés antérieurs

Ce poste enregistre la consommation des fonds dédiés constitués à hauteur de la quote-part des financements de projets reçus et non utilisés sur les exercices précédents.

2. Emplois

Missions sociales

Les missions sociales sont réparties entre :

- Les actions menées en France qui correspondent aux actions de sensibilisation et d'information ;
- Les actions menées à l'étranger qui correspondent aux actions conduites au Sahel (projets et plaidoyer). L'activité de SOS SAHEL International France est conduite en partenariat avec les associations sahéliennes du réseau SOS SAHEL : ainsi, la ligne « versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger » correspond aux financements accordés aux associations partenaires au Sahel pour la réalisation des projets. La ligne « Actions réalisées directement par l'organisme » comprend les charges réalisées directement par SOS SAHEL International France sur les projets conduits directement, ainsi que les coûts d'accompagnement des projets et des partenaires sahéliens, notamment par l'antenne Sahel au Burkina Faso.

Frais de fonctionnement

Ce poste enregistre la quote-part des frais généraux non imputés aux missions sociales et à la recherche de fonds.

Dotation aux provisions et dépréciations

Il s'agit des dépréciations enregistrées sur le portefeuille titre à fin Décembre 2022, des provisions pour risque de reversement de fonds aux bailleurs et de la provision constituée sur le stock d'études de projets.

Report en fonds dédiés de l'exercice

Ce poste enregistre le provisionnement des financements reçus sur l'exercice qui n'ont pu être utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs à fin 2022 (financements destinés à couvrir les charges futures sur les projets).